Les Epl au 1er juin 2012 : bilan chiffré : projets, créations

Les créations d'Epl : une progression constante

Nombre d'Epl créées depuis le 1e juin 2010	***Sem***	***Spl***	***Spla***	***Total***	
Immobilier	*7*	*2*	*0*	**9**	*7%*
Aménagement et développement économique	*14*	*22*	*16*	**52**	*42%*
Tourisme Culture et Loisirs	7	17	0	**24**	*19%*
Environnement et Mobilité	31	9	0	**40**	*32%*
Total	**59**	**50**	**16**	**125**	
	47%	*40%*	*13%*		

(Tableau 1)

Quel bilan, 24 mois après l'entrée en vigueur de la loi sur les Spl ?

Avec **125 Epl créées** depuis le 1er juin 2010 soit une soixantaine par an le rythme de créations est deux fois plus rapide qu'au cours des 5 années précédentes, ou il tournait en moyenne autour d'une trentaine. Et cette tendance se confirme en 2012.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces bons chiffres.

L'effet de nouveauté de la Spl ne se dément pas, deux ans après la loi. La Spl répond aux attentes des élus locaux qui y ont trouvé un nouvel instrument pour créer, gérer ou parfois seulement conserver des services publics sur leur territoire.

L'effet d'entraînement fonctionne à plein : avec l'arrivée des Spl, c'est toute la gamme des Epl qui a connu un regain d'intérêt. Il n'est pas rare que des acteurs locaux s'adressent à la FedEpl pour une réflexion autour de la Spl et optent ensuite pour la Sem car plus pertinente pour mener leur projet à terme.

L'effet de gamme se met en place progressivement : chaque composante est mieux identifiée et leurs avantages comparatifs le sont tout autant, la Sem pour la polyvalence et la performance économique, la Spl pour la maîtrise politique et la simplicité juridique. Les élus apprécient cet éventail de choix entre le tout public et le tout privé.

Les projets d'Epl : une file bien active

Analyse secteur par secteur

Au 1er juin 2012, le **nombre total** de projets d'Epl recensé par la Fédération des Epl s'élève **à 223 unités.** En comparant ces chiffres avec le baromètre publié au 1er décembre 2011, on constate une légère baisse du nombre de projets identifiés (223 au lieu de 233) qui s'explique essentiellement par la baisse du nombre de projets de Spl. Le nombre de projets de Sem reste globalement identique (cf. tableau 2).

Deux secteurs d'activité progressent et se partagent 56% des projets de création d'Epl : le secteur de l'environnement et des réseaux, et celui du tourisme, de la culture et des loisirs. Tous les autres secteurs sont également en augmentation à l'exception de l'aménagement, avec 16% des projets comptabilisés contre 20% au 1er juin 2011.

Répartition des projets d'Epl par secteur d'activités	Au 01/06/2012					Au 01/12/2011
	Nb	%	Spl	Sem	Spla	%
Environnement et Réseaux	60	27%	33	27		26%
Tourisme, culture et Loisirs	61	28%	43	18		30%
Aménagement	50	22%	31	5	15	16%
Développement économique	20	9%	11	8		11%
Logement immobilier	7	3%	4	3		6%
Gestion Service à la personne	13	6%	11	2		7%
Gestion déplacement	12	5%	11	1		4%
Total	223	100%	144	64	15	100%

(Tableau 2)

Ventilation par région.

En ce qui concerne la répartition géographique, **on constate une ventilation relativement équitable du nombre de projets sur le territoire métropolitain et ultramarin** (cf. figure 1). Le tiercé de tête est constitué au 1er juin 2012 des Fédérations régionales de **Rhône-Alpes, Ile de France** (31 projets) **et Bretagne-Pays de la Loire** (26 projets).

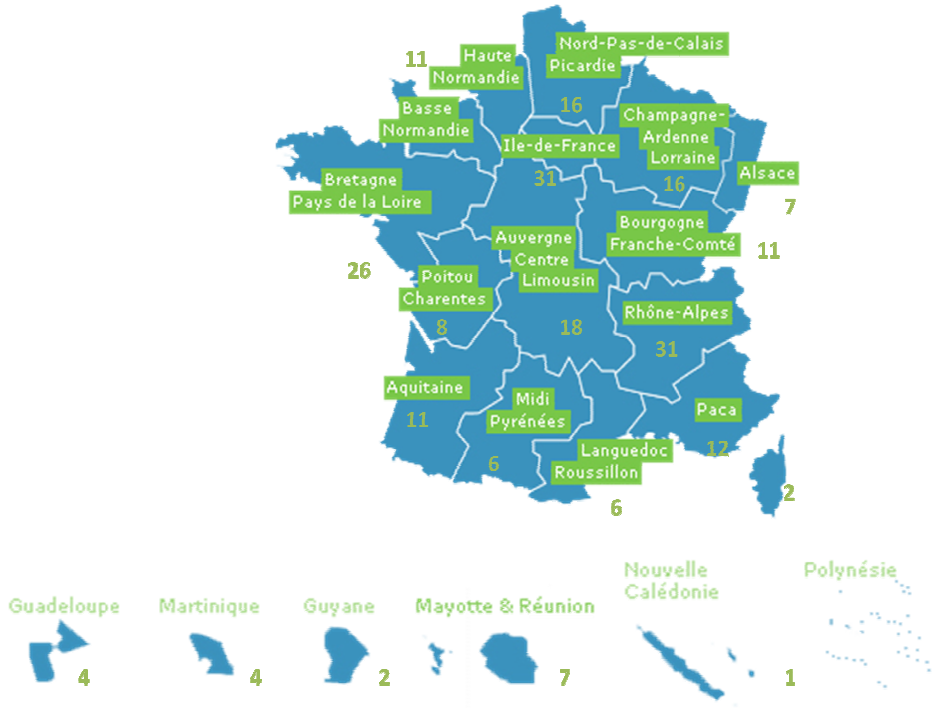

(Fig. 1)

Focus sur les Spl : un cap est franchi

La barre des 100

Au 1er juin 2012, on compte **109 Spl(a)** en France, soit **10 % du nombre total des Epl**. En deux ans seulement, **70 Spl** ont été créées, auxquelles il faut ajouter les 39 Spla qui avaient été créées dans le secteur de l'aménagement depuis 2006.

En effet, tous les secteurs de l'action publique locale – et non plus seulement l'aménagement – sont touchés par l'effet Spl (cf. tableau 3). Pour la FedEpl qui accompagne de nombreux porteurs de projets de Spl, les motivations des élus sont multiples : **gain de temps et d'argent** sur les procédures de mise en concurrence, implication et **maîtrise par les élus**, gestion adaptée des **ressources humaines**, recours accru à **l'ingénierie financière** et technique…

Répartition par métier des Spl créées Au 1er juin 2012		
Opération d'aménagement	29*	*41%*
Gestion d'équipements touristiques, culturels et de loisirs	14	*20%*
Gestion de réseaux d'eau et d'assainissement	2	*3%*
Gestion de réseaux de transport de voyageurs	7	*10%*
Promotion territoriale et tourisme d'affaires	8	*12%*
Construction et Habitat	1	*1%*
Pépinières d'entreprises, technopoles, parcs d'activités	7	*10%*
Gestion d'équipements funéraires	1	*1%*
Gestion des déchets	1	*1%*
Total	**70**	

(Tableau 3)

*auxquelles s'ajoutent 39 Spla.

La Spl, solution « plastique »

Si l'on s'intéresse à l'origine dont sont issues ces 70 premières Spl, on se rend compte que **le recours à la Spl n'obéit pas un scénario unique, bien au contraire** (cf. tableau 4). Tous les cas de figure sont envisageables – et ont déjà été envisagés par les collectivités locales.

Origine des Spl créées au 1er juin 2012		
Spl créées *ex nihilo*	**15**	*21%*
Spl créées aux côtés d'une Sem	**10**	*14%*
Spl issues de la transformation d'une Sem	**20**	*29%*
Spl issues de la transformation d'une régie	**13**	*19%*
Spl succédant à une association	**7**	*10%*
Spl succédant à un délégataire privé	**5**	*7%*
Total	**70**	

(Tableau 4)

En croisant ces données et ses observations de terrain, la FedEpl recense **5 principaux types de modes opératoires** à travers toute la France :

- ⇨ Des Spl sont créées ***ex nihilo* à plusieurs collectivités** pour gérer un nouvel équipement d'intérêt local, voire plusieurs : un centre aquatique, une salle de spectacle… La Spl est ici conçue comme un outil de mutualisation à l'échelle d'un bassin d'habitat de services publics locaux souvent coûteux, spécialement dans le secteur de **la culture et des loisirs**.

- ⇨ Des Spl sont créées aux côtés de Sem comme **opérateur intégré** pour mener à bien les projets de développement urbain emblématiques sur lesquels la collectivité veut garder une maîtrise de A à Z, en particulier dans le secteur de l'**aménagement** …

- ⇨ La **transformation d'une régie en Spl** obéit souvent à une nécessité juridique : en élargissant son périmètre d'intervention géographique et parfois même son objet social, les élus sécurisent ainsi son mode opératoire et assurent sa viabilité économique à plus long terme. C'est le cas notamment dans le domaine des **transports publics et des services funéraires**.

- ⇨ La **reprise d'activités gérées par des associations** par la Spl permet tant de replacer la collectivité au cœur de la définition et de la mise en œuvre de certaines politiques locales et de clarifier certaines situations au regard du droit de la commande publique, de financement et même de responsabilité pénale des élus … C'est le cas dans les **secteurs du tourisme, du social et du médico-social…**

- ⇨ La Spl constitue enfin une voie conduisant au **retour à une gestion publique** à la fin d'un contrat de délégation de services publics (DSP) qui n'a pas donné pleinement satisfaction à l'autorité délégante. La Spl permet aux collectivités de (re)gagner en maîtrise opérationnelle sans pour autant supporter directement les coûts de structures. C'est le cas dans le **secteur de l'énergie, de l'environnement, des transports urbains**…

Focus sur les Sem : un projet, une entreprise

Des créations net

Sur la même période, du 1er juin 2010 au 1er juin 2012, **59 nouvelles Sem** ont vu le jour. A la différence des Spl qui sont le plus souvent issues d'opérateurs existants, il s'agit pour une majorité de ces nouvelles Sem de créations : 58 **% sont en effet des opérateurs créées *ex nihilo*** pour mener à bien un nouveau projet porté par une ou plusieurs collectivités locales.

Ces chiffres ne font que confirmer les observations que nous pouvons faire sur le terrain : pour la création d'entreprise rendue nécessaire par la mise en place d'un nouveau projet de service ou d'équipement public, la Sem reste perçue comme l'outil le plus adapté pour conduire un projet partenarial, partager les risques techniques avec des opérateurs privés, lever des fonds auprès de banques…

Origine des Sem créées au 1er juin 2012		
Sem créées *ex nihilo*	**34**	*58%*
Sem créées aux côtés d'une Spl	**4**	*8%*
Sem issues d'une autre Sem	**5**	*8%*
Sem succédant à une régie	**6**	*10%*
Sem succédant à une association	**5**	*8%*
Sem succédant à un délégataire privé	**5**	*8%*
Total	**59**	

(Tableau 5)

Sem, Spl, des champs d'activité complémentaires

Ce constat chiffré est confirmé par l'analyse métier par métier. Certes, il existe des secteurs où le choix entre Sem et Spl est clairement posé : le tourisme, les transports publics… Ce sont les déterminants du projet lui-même qui, à la suite d'une analyse comparative, permettront un arbitrage.

Il n'en reste pas moins que les Sem créées au cours des deux dernières années l'ont été principalement dans des secteurs où les Spl ne sont pas (encore) présentes. Il s'agit de secteurs qui demandent un fort investissement capitalistique et/ou une vocation de marché prononcée. C'est le cas évidemment dans la production d'énergie renouvelable, de l'immobilier d'entreprises, mais aussi de secteurs plus spécifiques comme la gestion des abattoirs.

Répartition par métier des Sem créées Au 1er juin 2012		
Opération d'aménagement	**4**	*7%*
Gestion d'équipements touristiques, culturels et de loisirs	**8**	*13%*
Gestion de réseaux d'eau et d'assainissement	**0**	*0%*
Gestion de réseaux de transport de voyageurs	**3**	*5%*
Promotion territoriale et tourisme d'affaires	**1**	*2%*
Construction et Habitat	**1**	*2%*
Pépinières d'entreprises, technopoles, parcs d'activités	**9**	*15%*
Gestion d'équipements funéraires	**4**	*7%*
Gestion des déchets	**2**	*3%*
Abattoirs	**4**	*7%*
Production d'énergie	**19**	*32%*
Santé, Social	**1**	*2%*
Télévision locale	**3**	*5%*
Total	**59**	

(Tableau 6)